

COMMUNE DE LA MOTTE-EN-BAUGES

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2011

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Présents : M. Moine, D. Gagneux, JL Millieux, A Newell, A. Papin, R. Dalphin, Y. Patroix, B. Martin, J. Liebe, JP Frénod.

COMPTES ADMINISTRATIFS & COMPTES DE GESTION 2010

COMPTES 2010

Le conseil municipal adopte les comptes administratifs (mairie) & comptes de gestion (trésorerie) 2010 :

BUDGET GENERAL	Section Investissement	Section de fonctionnement
Report 2009	72023.48	169882.43
Recettes	25701.68	401150.06
Dépenses	54261.91	214037.92
Solde	43463.25	356994.57

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT	Section Investissement	Section de fonctionnement
Report 2009	43331.52	20344.74
Recettes	55894.1	88920.89
Dépenses	274447.78	46014.67
Solde	- 175222.16	63250.96

BUDGET LOTISSEMENT		Section de fonctionnement
Report 2009		
Recettes		
Dépenses		61678.48
Solde		- 61678.48

BUDGETS PRIMITIFS 2011

Le C.M. vote à l'unanimité les budgets prévisionnels 2011 :

BUDGET GENERAL	Section Investissement	Section de fonctionnement
Report excédent	43463.00	356994.00
Recettes	574207.00	445271.00
Total Recettes	617670.00	802265.00
Report déficit		
Dépenses	617670.00	802265.00
Total Dépenses	617670.00	802265.00

Vote des subventions

Organisme	CA 2010	BP 2011 Demandes	BP 2011 Votes
Ligue du cancer	400 €	x	400 €
Banque alimentaire	200 €	50 €	
Bauges Solidarité		450 €	400 €
Marine BOLLIET (biathlon)			200 €
Ombre à lumière (déficients visuels)		x	
Handisport Savoie		x	
AFSEP Sclérose en plaque	100 €	x	100 €
AFM / téléthon		x	
APEDYS des 2 savoie (dyslexie)		x	
Solidarité JAPON		x	
Souvenir Français	60 €	65 €	60 €
ONAC		x	
France Alzheimer Savoie	100 €		100 €
PEP (Pupilles Ens. Public)	100 €	x	100 €
IRGHET (recherche médicale)	100 €		100 €
TOTAL	1 060 €		1 460 €

Vote des taux d'imposition locaux : pas d'augmentation, mais les taux sont « rebasés » du fait de la réforme fiscale.

Année	Habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	CFE
2011	10.67	9.80	49.28	18.32

Principaux investissements prévus au B.P. 2011

Travaux forestiers (dégagement semis)	5 400
Administration générale (acquisitions foncières)	95 400
P.L.U	5 000
Matériel technique	5 000
Voirie	30 000
Bâtiment école	462 970
Salle des fêtes	3 000
Réseaux (EDF)	5 000

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT	Section Investissement	Section de fonctionnement
Report excédent		
Recettes	484461.00	101740.00
Total Recettes	484461.00	101740.00
Report déficit	175223.00	
Dépenses	309238.00	101740.00
Total Dépenses	484461.00	101740.00

Rapport sur le prix et la qualité du service eau / assainissement collectif

Le maire donne au C.M. le rapport de gestion du service eau / assainissement collectif (voir bulletin municipal)

Investissement prévu au B.P. 2011 : Réseau d'assainissement / raccordement Rocher - STEP

BUDGET LOTISSEMENT		Section de fonctionnement
Report excédent		0
Recettes		171500.00
Total Recettes		171500.00
Report déficit		61679.00
Dépenses travaux et frais		35001.00
Virement au budget général		74820.00
Total Dépenses		171500.00

LOTISSEMENT COMMUNAL « La Fin Devant »

Le C.M. délibère pour autoriser le maire à vendre les 3 lots

FORET

Le CM délibère pour autoriser l'ONF à marteler la coupe G (Volume estimé : 606 m3)

ZONE DU CHERAN

Le maire rappelle au C.M. le fait que certains des équipements de la base de loisirs de Lescheraines ont été construits sur des terrains propriété de la commune de la Motte. Par ailleurs, la commune de Lescheraines est propriétaire d'une grangette située sur la Motte. Le C.M. accepte le principe d'un échange de ces 2 tènements.

REGULARISATION D'EMPRISES DE VOIES COMMUNALES

Le C.M. donne son accord pour la régularisation des emprises des voies des Moulins et de Frénod avec leurs riverains.

ECOLE

Rentrée de septembre 2011 : Les institutrices ont été informées de l'éventualité de réouverture d'une 5^{ème} classe à la rentrée. Un rendez-vous sera fixé avec la municipalité du Châtelard pour prévoir où et comment faire fonctionner les 5 classes du RPI.

Projet de restructuration et extension du bâtiment scolaire : le maire donne au C.M. les informations sur les modalités de retrait des Arrêtés préfectoraux de la procédure d'expropriation. Le C.M. devra prendre de nouvelles décisions.

La Motte-en-Bauges, le 20 avril 2011
Le maire,